

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit hthTM easiflo **BRIQUETTE**

Code du produit 11601 hth e 7

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 - ANNEXE VI - Classification chimique internationale
calcium hypochlorite

No CAS:

7778-54-3

Numéro CE:

231-908-7

Numéro index:

017-012-00-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC8 Produits biocides

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau - Agent de chloration solide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Innovative Water Care, LLC

1400 Bluegrass Lakes Pkwy, Alpharetta,

GA 30004 - U.S.A.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 1)

1200 Lower river Road, P.O. Box 800
Charleston, Tennessee 37310-0800 - U.S.A.

Service chargé des renseignements :
INNOVATIVE WATER CARE EUROPE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

eu.sds@sigurawater.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670
France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59
Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).
Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671
N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 2)



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de calcium

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 3)

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Eau.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206 EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhyde.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

No CAS Désignation

7778-54-3 hypochlorite de calcium

Code(s) d'identification

Numéro CE: 231-908-7

Numéro index: 017-012-00-7

Impuretés et adjuvants de stabilisation:

CAS: 471-34-1	carbonate de calcium
EINECS: 207-439-9	
Reg.nr.: 01-2119486795-18-XXXX	

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 4)

CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272
CAS: 7647-14-5 EINECS: 231-598-3 Reg.nr.: 01-2119485491-33-XXXX	chlorure de sodium

Composants dangereux:

CAS: 7778-54-3 EINECS: 231-908-7	hypochlorite de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 5 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 3 %	50-<100%
CAS: 10043-52-4 EINECS: 233-140-8 Reg.nr.: 01-2119494219-28-XXXX	chlorure de calcium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	< 2%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium ⚠ Eye Dam. 1, H318	< 3%
CAS: 10137-74-3 EINECS: 233-378-2	chlorate de calcium ⚠ Ox. Sol. 2, H272	< 2%

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Remarques générales :

Amener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 5)

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Rincer à l'eau chaude

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Toux

Etat maladif

Troubles gastro - intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Jet d'eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Poudre d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Manipulation :



**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE**

Préventions des incendies et des explosions:

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

Tenir des appareils de protection respiratoire.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth[™] easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 7)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Ne pas entreposer le produit dans un endroit où la température moyenne quotidienne dépasse 35 °C. Un entreposage à des températures supérieures pourrait entraîner une décomposition rapide, le dégagement de chlore gazeux et une chaleur suffisante pour enflammer des produits combustibles.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

Protection des mains :

(suite de la page 8)



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps :

Tablier

Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :

Tablettes

Couleur :

blanchâtre

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

11,5

Modification d'état

Point de fusion :

100 °C (Decomp.)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 9)

Point d'ébullition :	non déterminé
Point éclair:	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
Température de décomposition :	170 - 180 °C
Auto-imflammation :	Non déterminé.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	217 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
Teneur en substances solides :	100,0 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Ne pas entreposer dans un endroit où la température moyenne journalière dépasse les 35 °C. En cas d'exposition à une température excessive, le produit pourrait subir une décomposition rapide, avec dégagement de chlore gazeux et d'une chaleur suffisante pour enflammer des substances combustibles.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 10)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE ORGANIQUE (Trichloro ou Dichloro) DANS LE MÊME RECIPIENT

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs toxiques

chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LD50	850 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	1.300 mg/cm ³ (rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 11)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

CAS: 7778-54-3 hypochlorite de calcium

Oral	LC50 - 96 hrs	0,088 mg/l (poisson lune bluegill)
		0,16 mg/l (truite arc-en-ciel)
	LC50 - 48 hrs	0,11 mg/l (daphnées magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Très toxique pour organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1748

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1748 HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN
MÉLANGE SEC, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT
CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY,
MARINE POLLUTANT
CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY

IMDG

IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



**Classe
Étiquette**

5.1 (O2) Matières comburantes.
5.1

IMDG



Class

5.1 Matières comburantes.

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit **hth™ easiflo BRIQUETTE**

(suite de la page 13)

Label

5.1

IATA



Class

5.1 Matières comburantes.

Label

5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

Indice Kemler :

50

No EMS :

F-H,S-Q

Segregation groups

Hypochlorites

Stowage Category

D

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.
SW11 Cargo transport units shall be shaded from direct sunlight. Packages in cargo transport units shall be stowed so as to allow for adequate air circulation throughout the cargo.

Segregation Code

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds.
SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
SG53 Stow "separated from" liquid organic substances
SG60 Stow "separated from" SGG16-peroxides

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):

E1

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

Quantités limitées (LQ)
Quantités exceptées (EQ)

5 kg
Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 g

(suite de la page 14)

Catégorie de transport
Code de restriction en tunnels

3
E

IMDG
Limited quantities (LQ)
Excepted quantities (EQ)

5 kg
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
UN1748, HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN
MÉLANGE SEC, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT, 5.1, III

"Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4440

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2020

Rev. Index : 70.1

Date de révision: 03.04.2020

Nom du produit hth™ easiflo BRIQUETTE

(suite de la page 15)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ELINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR